Louis-Philippe-Paré

201, rue Fernand-Séguin Châteauguay J6K 0K3

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Photo : *Le Soleil,* Denis Germain

Date de révision : 01/06/2026

TABLE DES MATIÈRES

Préambule **2**
Mission et vision de l'établissement 2
Énoncé de politique 2
But de l'intégrité intellectuelle 2
Philosophie de l'établissement **3**
Droits et responsabilités **4**
Établissement 4
Enseignant(e)s 4
Élèves 5
Parents/tuteurs légaux 5
Enseignement de l'intégrité intellectuelle **6**
Pratiques communes de l'établissement 6
Bonnes pratiques **7**
Mauvaise conduite **8**
Mesures à prendre en cas d'infraction **9**
Liens avec les autres politiques **10**
Liens avec la politique d'inclusion 10
Liens avec la politique linguistique 10
Liens avec la politique d'évaluation 10
Bibliographie **11**
Annexes **12**

Préambule

Mission et vision de l'établissement

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique (Art.36) de la façon suivante :

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Notre vision

À LPP, nous travaillons à transmettre les valeurs de respect, de responsabilisation et d'engagement auprès de toutes personnes de notre établissement. Ces valeurs sont au cœur de nos actions et nos attentes. Au cours de leur passage, nos élèves aurons développé:

- Une bonne connaissance d'eux-mêmes leur permettant de devenir autonomes, d'entrer en relation avec les autres et de s'adapter aux changements dans leur milieu ;

- Une curiosité intellectuelle leur permettant de s'accomplir, de se sentir compétents et de poursuivre leur développement personnel et professionnel ;

- Une ouverture à l'autre leur permettant de devenir des citoyens responsables, engagés et impliqués dans leur milieu.

Énoncé de politique

La présente politique vise à encadrer les pratiques liées à l'intégrité intellectuelle au sein du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) de l'école Louis-Philippe-Paré.

Elle établit les principes, responsabilités et pratiques communes permettant de soutenir le développement d'une culture d'honnêteté intellectuelle et de responsabilité éthique dans tous les contextes d'apprentissage.

Philosophie de l'établissement

Cette politique est élaborée et révisée périodiquement par l'équipe du PEI en collaboration avec les intervenants concernés. Elle s'arrime avec la philosophie de l'IB, le profil de la communauté d'apprentissage ainsi que les réalités propres à notre milieu.

But de l'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est au cœur de la philosophie éducative de notre établissement. Elle soutient le développement d'apprenants honnêtes, responsables et capables de produire un travail authentique dans le respect des idées et des contributions d'autrui.

Par l'enseignement explicite des pratiques éthiques liées à la recherche, à la collaboration, à l'utilisation des sources et des technologies numériques, notre école vise à développer la pensée critique, l'autonomie et le sens des responsabilités chez les élèves.

Dans l'esprit des programmes de l'IB, notre établissement considère l'intégrité intellectuelle comme une composante essentielle du développement de l'apprenant. Elle ne se limite pas à prévenir la fraude ou le plagiat, mais cherche à développer chez les élèves une compréhension éthique de leurs responsabilités comme apprenants et citoyens.

L'intégrité intellectuelle favorise l'authenticité, la réflexion personnelle, la rigueur intellectuelle et le respect des idées d'autrui dans toutes les situations d'apprentissage.

Établissement

L'établissement joue un rôle central dans la promotion et l'application des principes d'intégrité intellectuelle.

Droits

- Mettre en place des règles et procédures visant à assurer l'équité et l'intégrité des évaluations ;
- Intervenir lorsqu'un manquement à l'intégrité intellectuelle est constaté ;
- Exiger le respect des politiques et procédures de l'établissement.

Responsabilités

- Promouvoir une culture d'intégrité intellectuelle au sein de l'établissement ;
- Assurer la diffusion et la compréhension de la présente politique ;
- Soutenir les membres du personnel dans l'enseignement des pratiques éthiques ;
- Mettre à la disposition des élèves et des parents les ressources nécessaires à la compréhension des attentes ;
- Appliquer des mesures justes, cohérentes et éducatives en cas d'infraction.

Enseignant(e)s

Les enseignants jouent un rôle essentiel dans le développement des compétences liées à l'intégrité intellectuelle.

Droits

- Exiger et recevoir des productions authentiques ;
- Déterminer les modalités d'évaluation ;
- Signaler et traiter les situations de manquement à l'intégrité intellectuelle.

Responsabilités

- Enseigner explicitement les pratiques d'intégrité intellectuelle ;
- S'assurer que les attentes et les consignes soient claires avant toute évaluation ;
- Accompagner les élèves dans l'apprentissage des méthodes de citation et de recherche ;
- Encourager le développement d'une pensée personnelle et critique ;
- Utiliser eux-mêmes des pratiques respectueuses de la propriété intellectuelle dans leurs documents et ressources pédagogiques ;
- Intervenir de manière cohérente et équitable lors d'un manquement.

Élèves

Les élèves sont les premiers responsables de l'authenticité de leur travail.

Droits

- Recevoir un enseignement explicite concernant les attentes liées à l'intégrité intellectuelle ;
- Être accompagnés dans le développement de bonnes pratiques ;
- Être entendus lors d'une situation de manquement.

Responsabilités

- Produire un travail authentique ;
- Reconnaître adéquatement les idées et le travail d'autrui ;
- Respecter les règles liées aux évaluations ;
- Utiliser les technologies numériques de manière responsable et conforme aux attentes de l'enseignant ;
- Demander de l'aide lorsqu'ils ne sont pas certains des pratiques à adopter ;
- Respecter le code de vie et les politiques de l'établissement.

Parents/tuteurs légaux

Les parents jouent un rôle important dans le développement des habitudes de travail et des comportements éthiques de leur enfant.

Droits

- Être informés des attentes de l'établissement ;
- Être avisés lorsqu'un manquement important est constaté ;
- Recevoir des informations sur les ressources disponibles pour soutenir leur enfant.

Responsabilités

- Soutenir leur enfant dans le développement de pratiques éthiques ;
- Encourager l'autonomie et l'authenticité du travail scolaire ;
- Prendre connaissance des politiques et documents remis par l'établissement ;
- Collaborer avec l'école lors d'un suivi lié à l'intégrité intellectuelle.

Pratiques communes de l’établissement

L’enseignement de l’intégrité intellectuelle fait partie intégrante du parcours éducatif des élèves du PEI.

Les membres du personnel enseignent explicitement les cinq principes fondamentaux de l’intégrité intellectuelle :

- l’honnêteté ;
- la confiance ;
- l’équité ;
- le respect ;
- la responsabilité.

Ces principes sont abordés dans différents contextes d’apprentissage, notamment lors :

- des travaux de recherche ;
- des évaluations individuelles et collaboratives ;
- de l’utilisation des outils numériques ;
- des projets interdisciplinaires ;
- du projet personnel ;

Les élèves reçoivent un enseignement explicite concernant :

- la citation des sources ;
- la paraphrase ;
- l’utilisation des citations directes ;
- la distinction entre collaboration et collusion ;
- les conséquences des manquements à l’intégrité intellectuelle.

Bonnes pratiques

Faire preuve d'intégrité intellectuelle signifie adopter des comportements honnêtes, responsables et respectueux dans toutes les situations d'apprentissage.

Voici quelques exemples de bonnes pratiques :

- citer adéquatement toutes les sources utilisées ;
- utiliser les guillemets lors de citations directes ;
- paraphraser les idées d'autrui en utilisant ses propres mots ;
- conserver les traces de ses recherches et de ses références ;
- produire un travail personnel et authentique ;
- demander l'autorisation avant de réutiliser un travail déjà remis dans un autre contexte ;
- respecter les consignes liées aux évaluations ;
- utiliser les outils numériques comme soutien à l'apprentissage plutôt que comme substitut à la réflexion personnelle.

Mauvaise conduite

La mauvaise conduite en matière d'intégrité intellectuelle correspond à tout comportement procurant un avantage injuste ou compromettant l'authenticité d'un travail scolaire, en tout ou en partie.

Les manquements peuvent prendre différentes formes, notamment :

- le plagiat : présenter les idées ou le travail d'une autre personne comme étant les siens ;
- la collusion : contribuer au plagiat d'un autre élève ;
- la reproduction d'un travail déjà remis sans autorisation ;
- l'utilisation non autorisée d'outils technologiques ou d'intelligence artificielle ;
- la falsification de données, de résultats ou de références ;
- la tricherie lors d'une évaluation ;
- la possession de matériel non autorisé pendant une évaluation ;
- la divulgation ou l'obtention d'informations liées au contenu d'une évaluation avant que tous les élèves l'aient complétée ;
- l'utilisation d'une traduction automatique ou d'une production générée par IA sans autorisation ou sans déclaration.

Mesures à prendre en cas d'infraction

Lorsqu'un manquement à l'intégrité intellectuelle est constaté, les interventions tiennent compte :

- de l'âge et du niveau de développement de l'élève ;
- de la nature et de la gravité du manquement ;
- du contexte ;
- de l'intention ;
- de la fréquence ou de la récidive.

L'établissement privilégie d'abord une approche éducative visant la compréhension des attentes et le développement de pratiques éthiques. Parmi les mesures pouvant être appliquées :

- rencontre avec l'élève ;
- réflexion écrite ;
- reprise partielle ou complète du travail ;
- pénalité liée à l'évaluation ;
- communication avec les parents ;
- retenue ;
- mesures disciplinaires prévues au code de vie ;

- toute autre mesure jugée pertinente par l'autorité compétente.

Dans les cas plus graves ou de récidive, des conséquences plus importantes peuvent être appliquées.

L'élève a toujours la possibilité d'être entendu et d'expliquer sa situation.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

La présente politique reconnaît que les besoins des élèves peuvent varier selon leur profil d'apprentissage, leurs besoins particuliers ou leur niveau de développement.

L'enseignement de l'intégrité intellectuelle doit donc être adapté afin de permettre à tous les élèves de comprendre les attentes et de développer progressivement leurs compétences.

Les mesures d'accompagnement prévues dans les plans d'intervention ou les mesures adaptatives demeurent applicables dans le respect des principes d'équité.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

La maîtrise de la langue joue un rôle essentiel dans le développement de l'intégrité intellectuelle.

L'enseignement des stratégies de lecture, d'écriture, de reformulation et de citation contribue à soutenir les élèves dans la production d'un travail authentique et rigoureux.

Les élèves sont encouragés à développer leurs compétences langagières afin d'exprimer leur pensée de façon personnelle et nuancée.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

L'intégrité intellectuelle est étroitement liée aux pratiques d'évaluation de l'établissement.

Les évaluations doivent permettre aux élèves de démontrer authentiquement leurs apprentissages tout en respectant des critères clairs et équitables.

Les enseignants s'assurent de communiquer les attentes liées à l'intégrité intellectuelle avant les évaluations et de mettre en place des conditions favorisant des productions authentiques.

Bibliographie

Organisation du Baccalauréat International (IB). *Politique d'intégrité intellectuelle*.

Organisation du Baccalauréat International (IB). *Profil de l'apprenant de l'IB*.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Loi sur l'instruction publique*.

Université d'Ottawa. *Attention au plagiat ! C'est facile et tentant.*

École Louis-Philippe-Paré. *Code de vie et politiques de l'IB*

Certaines formulations et structures de la présente politique ont été élaborées avec l'assistance de l'outil d'intelligence artificielle générative Copilot, puis révisées, adaptées et validées par l'équipe responsable du Programme d'éducation intermédiaire de l'école Louis-Philippe-Paré.